



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Direction de la Coordination Interministérielle
et de l'Appui Territorial

Rennes, le 19 avril 2021

Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique

Affaire suivie par : Anne-Loïse MANSON

Tél. : 02 99 02 13 87

Courriel : anne-loise.manson@ille-et-vilaine.gouv.fr

Monsieur le président,

Par courrier du 20 mars 2021, vous avez appelé mon attention sur le projet d'implantation d'un parc éolien, porté par la société VOLTALIA, sur la commune de Sens-de-Bretagne.

Vous précisez que ce projet s'ajoute à d'autres projets éoliens déjà en cours d'étude sur des communes proches, provoquant un effet d'encerclement pour les riverains.

Par la présente lettre, je prends acte de vos interrogations et je peux vous assurer que les services de l'État examineront avec attention les projets qui seront déposés en préfecture dans le cadre de l'autorisation environnementale afin de garantir la préservation des intérêts visés à l'article 511-1 du Code de l'environnement.

Je vous informe, par ailleurs, qu'un courrier sera adressé à la société VOLTALIA pour lui faire part de vos inquiétudes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet,
Le secrétaire général

Ludovic GUILLAUME

Monsieur le président
Association pour la Protection et la Sauvegarde de l'Environnement
Les Brosses de Poscé
35440 FEINS

Copie :

- Maire de Sens-de-Bretagne
- Société VOLTALIA
- DREAL-UD 35
- DDTM Bretagne